

## **REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**

**du JEUDI 14 AVRIL 2022**

Présents : Monsieur Emmanuel REY, Madame Sylviane BONNOT, Monsieur Jean-Pierre BERTRAND, Monsieur Florent TISSIER, Madame Nathalie BUCHILLET, Monsieur Fabrice PLANCHON, Monsieur Albert DESPINS, Madame Annick BAILLY, Madame Annick LAPRAY, Madame Françoise BUCHILLET, Monsieur Alain MALBEC, Monsieur Mickaël SARRAZIN, Monsieur Benoît HUGUES, Monsieur Patrick PROTHIAU.

Excusée :

Madame Marie-Claire BERTHIER qui a donné pouvoir à Monsieur Florent TISSIER.

Absents :

Monsieur Christophe BOYER

Monsieur David BORDES

Secrétaire : Monsieur Albert DESPINS

Le Conseil Municipal, dûment convoqué le 6 avril 2022 s'est réuni en session ordinaire le jeudi 14 avril 2022 à 20 h 00, à la Salle des Fêtes de Marizy (afin de respecter les mesures de distanciation demandées en cette période de crise sanitaire liée au Covid 19), sous la présidence de Monsieur Emmanuel REY, Maire.

**- Approbation du compte-rendu de la séance précédente**

Le compte-rendu de la réunion du 03 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

**- Vote des taux des contributions directes,**

Monsieur le Maire rappelle que les taux votés en 2021 pour les taxes directes locales étaient de 24.35 % pour la taxe foncière sur le bâti et de 13.63 % pour la taxe foncière sur le non bâti.

Appelé à se prononcer sur le vote de ces taux pour l'année 2022, le Conseil Municipal décide à la majorité (2 abstentions : Madame Françoise BUCHILLET et Monsieur Patrick PROTHIAU) de les porter à 25.08% pour la taxe sur le foncier bâti et à 14.04% pour le non bâti. Ceci porterait les recettes issues des taxes locales à 171 017 euros.

**- Vote des comptes de gestion 2021,**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les comptes de gestion pour le budget principal 2021 de la commune et pour les budgets annexes station-service et assainissement.

**- Vote des comptes administratifs 2021**

Le Conseil Municipal adopte, à l'unanimité, après que Monsieur le Maire ait quitté la salle et que Monsieur Despins ait fait procéder au vote. Les comptes administratifs dont les résultats sont les suivants :

## Station-service

RESULTATS BRUTS	Fonctionnement en euros	Investissement en euros
Dépenses 2021	140 164.13	2 281.50
Recettes 2021	162 688.92	789.00
Résultat de l'exercice 2021	22 524.79	-2 645.50
Résultat antérieur reporté	17 434.72	5 732.44
Résultat cumulé au 31/12/2021	39 959.49	3 086.94

d'où un résultat cumulé excédentaire de 43 046.45 euros

## Assainissement

RESULTATS	Fonctionnement en euros	Investissement en euros
Dépenses 2021	8 990.00	2 757.00
Recettes 2021	7 828.33	8 990.00
Résultat de l'exercice 2021	- 1 161.67	6 233.00
Résultat antérieur reporté	- 4 187.07	32 794.00
Résultat cumulé au 31/12/2021	- 5 348.74	39 027.00

d'où un résultat cumulé excédentaire de 33 678.26 euros

## Commune

RESULTATS	Fonctionnement en euros	Investissement en euros
Dépenses 2021	541 970.55	93 505.70
Recettes 2021	639 531.15	193 777.81
Résultat de l'exercice 2020	97 560.60	100 272.11
Résultat antérieur reporté	0.00	- 150 197.94
Résultat cumulé au 31/12/2021	97 560.60	- 49 925.83

d'où un résultat cumulé excédentaire de 47 634.77 euros

### - Vote des budgets 2022,

## Station-service

Préalablement au vote du budget station-service, Monsieur le Maire rappelle que deux biens ont été inscrits à l'inventaire au cours de l'année 2021 ; à savoir :

- la caméra pour 954.00 euros H.T.
- le sous-compteur électrique pour 199.30 euros H.T

Afin de respecter les règles de la comptabilité publique, il demande au Conseil Municipal de se prononcer sur leur durée d'amortissement en indiquant qu'un amortissement sur 5 ans serait opportun.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour que la durée d'amortissement de ces deux biens soit de 5 ans.

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Benoît HUGUES afin qu'il expose les propositions de budgets pour la commune, la station-service et l'assainissement.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte les budgets :

- assainissement équilibré en fonctionnement à 15 837.74 euros et en investissement à 47 916.00 euros
- station-service équilibré en fonctionnement à 238 191.51 euros et en investissement à 4 106.94 euros.

- Pour le budget communal, Le Conseil Municipal,
- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de la commune de LE ROUSSET- MARIZY de l'exercice 2021,
  - statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2021
  - constatant que le compte administratif de la commune fait apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant total de 97 560.60 € et un déficit d'investissement de 49 925.83 euros

décide, à l'unanimité,

- d'affecter au 1068 Excédent de fonctionnement capitalisé du budget 2022 de la commune, la somme de 97 560.60 euros qui permettra de couvrir les dépenses d'investissement.

Par ailleurs, à la demande du comptable public, le Conseil Municipal prend acte que le budget comprend dans ses provisions pour échéances des régularisations de l'emprunt SFIL 600659 relatif à l'ex Communauté de Communes de Mont Saint Vincent portant sur la déchetterie de Genouilly pour des échéances afférentes aux années 2018 et 2019 et représentant un total de 1 594.90 euros.

Suite à l'affectation de ces résultats, le Conseil Municipal adopte le budget suivant :

	Fonctionnement (en euros)	Investissement (en euros)
Dépenses 2022	632 161.81	1 103 916.52
Recettes 2022		

#### **- Remboursement de frais,**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un locataire de la commune déléguée du Rousset a été privé de chauffage au gaz pendant huit jours puisque le système de surveillance de la cuve et de déclenchement d'une commande à distance n'ont pas fonctionné.

Considérant que l'intéressée a dû se chauffer à l'électricité pendant ce laps de temps, il est demandé au Conseil Municipal la possibilité de lui en rembourser les frais. Selon le chiffrage effectué par Madame Bonnot, cela représente un montant de 99.68 euros.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, se prononce pour ce remboursement.

#### **- Remboursement emprunt pour maison communautaire,**

Monsieur le Maire de Savigny sur Grosne a demandé initialement le remboursement de créances liées à des échéances d'emprunt de l'ex-maison communautaire suite à la dissolution de la répartition de l'actif et du passif de la Communauté de Communes de Mont Saint Vincent.

Toutefois, des précisions ont été demandées car il semblerait que les communes gérées par la trésorerie de Montceau les Mines, donc dont Le Rousset-Marizy, avait déjà procédé à ces annulations.

Des recherches vont être effectuées.

#### **- Mise à disposition de personnel,**

Monsieur le Maire expose qu'un employé communal pourrait bénéficier d'une mise à disposition auprès d'une commune voisine afin d'effectuer des missions pour lesquelles elle n'a pas trouvé de personnel compétent.

L'agent serait mis à disposition à raison d'un nombre d'heures hebdomadaires restant à déterminer. La Commune de Le Rousset-Marizy demeurerait l'unique employeur de cet agent et se chargerait donc de l'établissement des bulletins de paye, déroulé de carrière, etc... et de demander à la commune d'accueil le remboursement de la quote-part des traitements mensuels ainsi que des charges afférentes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, exception faite de Monsieur Jean-Pierre BERTRAND qui ne prend pas part au vote, accepte le principe de cette mise à disposition pour une année.

#### **- Point sur le projet de PLUi,**

Les services de la Communauté de Communes Le Grand Charolais ont transmis une synthèse de la phase de diagnostic concernant l'urbanisation sur le territoire communal. Monsieur le Maire a repris le document en l'annotant afin de lui apporter plus de précisions en vue de l'élaboration future du plan local d'urbanisme intercommunal.

#### **- Prorogation pour la convention de transport scolaire avec la Région Bourgogne Franche-Comté,**

Lors de sa dernière séance, le Conseil Municipal s'est prononcé pour que le transport scolaire soit régi comme les années précédentes par la commune.

Afin d'entériner cette décision, Monsieur le Maire demande à ce qu'il soit autorisé à signer la convention correspondante avec la Région Bourgogne Franche Comté.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte les termes de la convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

#### **- Questions et informations diverses.**

##### Parcelle à céder à Monsieur Mathieu MOUSSET

La parcelle que Monsieur Mathieu MOUSSET souhaite acheter a mal été identifiée. Alors qu'il avait été pensé qu'il s'agissait de la parcelle cadastrée section AL numéro 1 de 1153 m<sup>2</sup>, il s'agit celle qui est cadastrée AM numéro 3 d'une superficie de 2750 m<sup>2</sup> et sur laquelle les containers d'ordures ménagères sont installés aux Rebichons.

Considérant que cette parcelle AM 3 est située en bordure de route et qu'elle accueille les containers du lieu-dit Les Rebichons, le Conseil Municipal décide d'étudier plus précisément cette demande et reporte sa décision à une date ultérieure.

##### Opération cinéma en plein air

Fortement apprécié l'année dernière par la population du Grand Charolais, le Bureau Exécutif du Grand Charolais du 17 mars a validé le renouvellement du projet de cinéma de plein air sur la période estivale 2022 portant sur des films projetés dans les cinémas depuis plus d'un an afin de ne pas leur porter préjudice.

Les séances débuteront en juillet à 22 h et en août à 21 h 30 et peuvent être combinées avec le projet d'une autre association locale.

Le Conseil Municipal décide de solliciter une diffusion le 9 juillet, couplée avec un marché de producteurs et la tenue d'une buvette par une nouvelle association de jeunes (notification en sera faite à la Communauté de Commune Le Grand Charolais).

Il se prononce aussi pour le tir d'un feu d'artifice au Lac du Rousset la veille ou le jour de la fête nationale. La date sera choisie ultérieurement.

#### Contrats d'approvisionnement en gaz BUTAGAZ

La commune a eu une proposition de nouveau contrat BUTAGAZ portant sur une période de deux ans avec tarif bloqué à 1 316.30 euros H.T. la tonne (tarif actuel 1 849.30 € H.T.) pour les citernes du logement de la mairie, de la salle des fêtes, du logement et de la maison médicale et de la maison des Essarts au Rousset.

Ces citernes, à l'exception de celle de la maison des Essarts, pourraient être équipées de télémétrie permettant à BUTAGAZ de gérer directement les livraisons de gaz moyennant un abonnement annuel de 50 euros H.T. par citerne.

Le Conseil Municipal se prononce, à l'unanimité, pour l'acceptation de ces contrats et autorise Monsieur le Maire à les signer.

#### Eglise de Marizy

Il a été demandé en Mairie si la pose de portes grillagées ne pourrait pas être envisagée à l'église de Marizy afin de l'aérer tout en empêchant les oiseaux de s'introduire à l'intérieur et de le souiller.

Une autre solution sera étudiée.

#### Devis de la société COLAS

Cette entreprise a établi deux devis ; l'un porte sur la montée de l'école de Marizy pour un montant de 994.25 euros H.T. et l'autre pour la cour de l'école pour un total de 1 528.00 euros H.T.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ses devis et autorise Monsieur le Maire à les signer.

#### Redevance d'occupation du domaine public pour les opérateurs de télécommunication

Le Conseil Municipal doit se prononcer pour la perception de la redevance d'occupation du domaine public en appliquant les tarifs suivants :

	Artères (en € / km)		INSTALLATIONS RADIOELECTRIQUES (pylône, antenne de téléphonie mobile, antenne wimax, armoire technique, ...)	Autres installations (cabine téléphonique Sous répartiteur) (€ / m <sup>2</sup> )
	Souterrain	Aérien		
Domaine public routier communal	42.64	56.85	selon permission de voirie	28.43
Domaine public <u>non</u> <u>routier</u> communal	1 421.36	1 421.36	selon permission de voirie	923.89

## MARIZY

Artères en souterrain :  $42.64 \text{ €} \times 17.120 \text{ km} = 729.99 \text{ euros}$

Artères en aérien :  $56.85 \text{ €} \times 14.927 \text{ km} = 878.45 \text{ euros}$

Autres installations :  $28.43 \text{ €} \times 0.6 \text{ m}^2 = 17.06 \text{ euros}$

Total pour Marizy de 1 625.50 euros (contre 1 545.13 euros pour l'année 2021)

## LE ROUSSET

Artères en souterrain :  $42.64 \text{ €} \times 14.333 \text{ km} = 611.16 \text{ euros}$

Artères en aérien :  $56.85 \text{ €} \times 9.738 \text{ km} = 553.61 \text{ euros}$

Autres installations :  $28.43 \text{ €} \times 0.8 \text{ m}^2 = 22.74 \text{ euros}$

Total pour Le Rousset de 1 187.51 euros (contre 1 149.91 euros pour l'année 2021)

Total : 2 813.01 euros

### Plan de gestion forestière

Un rendez-vous sera demandé à Monsieur Alexandre DUFOUR agent de l'Office National des Forêts afin d'échanger avec lui sur le plan de gestion forestière qui avait été évoqué par son prédécesseur, Monsieur Jean-Luc BELIN.

### Contrôle de vitesse à Marizy

Un capteur de vitesse a été positionné en face de la salle polyvalente de Marizy, sur la route départementale 91, afin de chiffrer avec précision la vitesse des véhicules.

Les résultats de ce comptage laissent apparaître que sur les 2 087 véhicules légers ayant emprunté cette voie entre le 8 et le 14 février dernier, 18.35% circulaient au-delà des 50 km/h

La séance est levée à 23 h 45 .